

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 4 JUILLET 2017

Présents : Mesdames ROUXEL Marie-Christine, BERTIN Nathalie, EDELIN Corinne, KERVAGORET Magali, COTTIER Evelyne, PENVEN Virginie et LE ROUX Murielle.

Messieurs LE TENIER Philippe, GOURLAOUEN Claude, LE GUENNOU Thierry, DEREDEL Loïc, LAVOLE Patrice et LE BORGNE Yves.

Absent(s) : M. BOZEC Pascal qui a donné procuration à Mme ROUXEL Marie-Christine et M. AMEEL Philippe qui a donné procuration à M. DEREDEL Loïc

Secrétaire de séance : Mme EDELIN Corinne.

Le Maire a proposé aux membres du conseil municipal, avant l'ouverture de la séance, de rendre hommage à Mme Simone VEIL en observant une minute de silence.

Mme VEIL décédée à son domicile le 30 juin dernier, figure des droits des femmes, ancienne ministre, académicienne et ex-présidente du parlement européen, elle était une figure de la vie politique française.

1 – Rapport annuel 2016 du service d'eau

Conformément à la loi, le rapport annuel du Syndicat Intercommunal de BAYE - LE TREVOUX et MELLAC pour l'alimentation en eau potable sur le prix et la qualité du service public d'eau doit faire l'objet d'une présentation au sein des assemblées délibérantes.

Loïc DEREDEL, Conseiller municipal et Vice-président du Syndicat d'eau a présenté aux élus le rapport 2016 qui précise les indicateurs techniques (volume, population desservie, évolution du service...) et financiers (tarifs, budgets, dette ...).

Ce document est consultable en Mairie.

2 - Tarifs cantine et garderie au 1^{er} septembre 2017

Suite aux réunions de la commission finances des 15 mai et 19 juin 2017, le Maire a proposé une augmentation des tarifs cantine et garderie de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les tarifs arrêtés et votés à l'unanimité sont :

Cantine scolaire :

- Repas adulte : 5,30 €
- Repas enfant : 2,65 €

Garderie municipale :

- de 7h30 à 8h50 : 1,02 €
- de 16h30 à 18h : 1,94 €
- de 16h30 à 19h : 2,35 €
- de 17h15 à 19h : 1,02 €

3 – Travaux de mise en accessibilité de deux arrêts de bus

Dans le cadre des travaux à venir pour la mise en accessibilité de deux arrêts de bus rue Jean-Marie Carer, le Maire a précisé aux membres du Conseil municipal qu'il souhaitait solliciter le département pour une aide financière.

En effet, dans le cadre des thématiques retenues par la Commission permanente du 6 mars 2017 du Conseil départemental, en particulier celle relative aux travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transport en commun, correspondant à notre projet communal, le Maire va solliciter et interroger le département quant à une aide financière sur ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité

4 – Questions diverses

a/ Acquisition et installation de serveurs informatiques et maintenance – Groupement de commandes

Le Maire a indiqué à l'assemblée, que dans le cadre juridique de la commande publique, il existait la possibilité d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et ainsi gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il est apparu pertinent de conclure un groupement de commandes pour l'acquisition et l'installation de serveurs informatiques et la maintenance des matériels informatiques.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de BAYE ainsi que de celui des Communes de Bannalec, Saint-Thurien, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Belon de constituer un groupement de commandes afin que, par le choix d'un prestataire commun, des économies soient réalisées pour leurs besoins propres,

Considérant que la Commune de Bannalec entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres de celui-ci,

Considérant que la Commune de Bannalec, dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement, procédera, en concertation avec les membres du groupement, à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation, de conclusion et de suivi du contrat,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, a décidé de constituer un groupement de commande avec les Communes de Bannalec, Saint-Thurien, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Belon conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les membres du conseil municipal ont accepté que la Commune de Bannalec soit désignée comme coordonnateur du groupement, et ont autorisé le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants.

Décision adoptée à l'unanimité

b/ Point sur la rentrée de septembre 2017

L'adjointe aux affaires scolaires a exposé aux membres du conseil municipal qu'il était possible de revenir dès la rentrée prochaine, sur l'organisation des rythmes scolaires.

Le nouveau Gouvernement permet en effet aujourd'hui, aux communes qui le souhaitent, de revenir à la semaine à 4 jours et par conséquent d'abandonner la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires.

Après les diverses consultations auprès des enseignantes, des parents d'élèves, du conseil d'école et des instances de l'Education nationale, la proposition de la commune de Baye pour un retour à la semaine de 4 jours a été validée pour la rentrée scolaire 2017/2018.

La Secrétaire de séance
Corinne EDELIN

